Éducation, formation: Année européenne pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, 1996

1994/0199(COD) - 07/09/1994 - Document de base législatif

Cette proposition de décision du Parlement Européen et du Conseil vise à mettre en oeuvre une année européenne pour l'éducation et le formation tout au long de la vie, en 1996. Quatre objectifs principaux guideront les actions de cette année européenne : - sensibilisation du public européen à l'importance de l'éducation et de la formation; - promotion d'une meilleure coopération entre structures de l'éducation et de la formation et entreprises de l'Union; - contribution à la réalisation d'un espace européen de l'éducation et de la formation par la reconnaissance académique des qualifications et par l'introduction d'une dimension européenne de l'éducation et de la formation; - mise en valeur de l'apport de l'éducation et de la formation pour l'égalité des chances entre hommes et femmes. Pour atteindre ces objectifs, la Commission propose une série de manifestations thématiques ou générales ainsi que le financement d'actions précises : . Actions financées par le budget communautaire: - organisation de colloques et de rencontres, - campagnes d'information et de publicité telles que création d'un logo portant sur le thème de l'année, réalisation de clips vidéo, de bornes multimédia pour foires, etc..., actions de sensibilisation canalisant les médias télévisuels et organisation de concours au niveau européen; . Actions cofinancées à 50% par le budget communautaire : - animation dans un cadre national ou régional, - actions d'information et diffusion d'exemples de bonne pratique, - organisation de concours locaux. . Actions sans implications pour le budget communautaire telles qu'actions volontaires à mener par des opérateurs publics ou privés (octroi du logo CE et exploitation des thèmes de l'année européenne). L'organisation de cette année européenne demandera un budget global prévu de 8 millions d'écus (dont 3 millions en 1995 et 5 millions en 1996).